

PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 16 FÉVRIER 2021

DÉLIBÉRATION N° B.2021-09

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN ET INFO LIMOUSIN

Date de la convocation
8/02/2021

Nombre de délégués

En exercice : 23

Présents : 12

Votants : 14 (dont 2 pouvoirs)

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

Le 16 février 2021 à 9h30, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil – mairie de Meymac (19), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

L'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire comporte diverses dispositions visant à faciliter le fonctionnement des assemblées locales applicables pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire déclaré à compter du 17 octobre 2020 et prorogé jusqu'au 16 février 2021 inclus.

Il est notamment précisé pour la règle du quorum : « les organes délibérants ... ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent ». « Dans tous les cas, un membre peut être porteur de deux pouvoirs. »

Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
BEZIAT Françoise		B POUYAUD	x		
CAVITTE Pascal					
DELCOUDERC-JUILLARD N.	x				
ORVAIN Jérôme	x				
PATIER Christophe					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	3	1		4	8

Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 ARFEUILLERE Christophe					
PETIT Christophe					
SIMANDOUX Nelly			x		
23 DEFEMME Catherine			x		
SIMONET Valérie			x		
87 LARDY Brigitte			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	0			0	0

Collège Intercommunal et Communal

Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
HCC BRUGERE Philippe	x				
VMM SAVIGNAC Sylvie	x				
CGS NICOUX Renée	x				
PV					
TOTAL = 3 x 1 voix chacun	3			3	3

Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
19 BOUDIN Clément	x				
HORNEBECK Catherine	x				
MIGNAUT Thomas	x				
POUYAUD Bernard	x				
23 MAGRIT Gilles			x		
MOUNAUD Patrick		R. NICOUX	x		
SALVIAT Gérard	x				
87 LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun					
TOTAL EPCI et communes	6	1		7	7

Participaient également à la réunion :

Madame Juliette GIOUX (Directrice du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Cécile GEAY (Chef du Pôle Animation Territoriale du Pnr de Millevaches en Limousin)

Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction du Pnr de Millevaches en Limousin)

CODE PROJET : 8100

Charte de Parc 2018-2033 :

Axe 3 – Millevaches territoire participatif et ouvert sur l'extérieur – Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant

Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Mesure 35 : Partager l'accès à la culture et faciliter la création

Mesure 36 : Organiser la communication

Hors Contrat de Parc 2018 – 2020

Le rapporteur expose :

Depuis 2009, le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est partenaire de l'association Info Limousin. Ainsi le Parc peut relayer et communiquer au grand public les actions portées par les collectivités et les associations via un agenda des événements qui se déroulent sur le territoire du Parc sur son site internet. Ce partenariat permet également aux structures partenaires ou aux structures culturelles du territoire de bénéficier de codes d'accès et d'une information sur l'utilisation de la plate-forme Info Limousin.

Proposition :

Il est proposé la signature d'une convention de partenariat pour la période 2021-2025 (convention d'un an à reconduction expresse). Ce partenariat permettra :

- d'alimenter l'agenda du site internet du Parc, après tri et élimination des doublons et remise en forme des informations par l'association Info Limousin ;
- de relayer les actions (sorties, expositions, animations, ...) du Parc sur la plate-forme de diffusion Info Limousin (site internet agenda-dynamique.com et application mobile en cours de développement) ;
- de transmettre des codes d'accès et une information sur l'utilisation de l'agenda pour les structures qui souhaitent que leurs actions apparaissent dans l'agenda sur le site internet du Parc ;
- d'afficher le logo Parc sur la plate-forme de diffusion Info Limousin.

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Prestation Info Limousin	2 000 €	Autofinancement PNR	2 000 €
TOTAL	2 000 €	TOTAL	2 000 €

LE BUREAU SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2020-33 du Comité syndical du 22 septembre 2020 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

Considérant que l'attribution de cette subvention s'inscrit dans la politique générale du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin, notamment les mesures 35 et 36 de la Charte de Parc 2018-2033 ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Au vu des visas et considérants,
Après en avoir délibéré,

DECIDE que le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de Millevaches en Limousin conventionne avec l'association Info Limousin ;

APPROUVE le plan de financement annuel suivant :

Dépenses prévisionnelles (€ TTC)		Recettes prévisionnelles (€ TTC)	
Prestation Info Limousin	2 000 €	Autofinancement PNR	2 000 €
TOTAL	2 000 €	TOTAL	2 000 €

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat annuelle avec l'association Info Limousin et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus
Pour Extrait certifié conforme
Le Président,
Philippe BRUGERE

Voté à l'unanimité

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 25.02.21 Et qu'elle a été affichée le 25.02.21
Le Président,



